

LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'AVENIR : ENJEUX ET DÉCLINAISONS

FILIÈRES DE L'HYDROGÈNE VERT ET DE L'IMMOBILIER

Pour le CESE, améliorer les perspectives d'avenir de la France, c'est investir massivement et rapidement sur les secteurs stratégiques en profitant des conditions d'emprunts favorables. Ces investissements doivent permettre d'une part d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de lutte contre le changement climatique, et d'autre part de stimuler l'activité économique tout en mettant le bien-être des citoyens au cœur de l'action publique.

L'avis examine en particulier la filière de l'hydrogène vert comme exemple d'investissements de rupture portant des enjeux d'indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique et la filière de l'immobilier comme exemple d'investissements nécessaires à la transformation et à la modernisation à grande échelle du secteur du bâtiment, au cœur des problématiques de développement durable (rénovation thermique, artificialisation des sols).

Dans cet avis, le Conseil revient sur le bilan du programme d'investissements d'avenir (PIA), premier programme d'ampleur mettant la priorité sur les investissements d'innovation et de rupture (2009-2019). Au-delà des succès obtenus notamment dans les nouvelles technologies, des pistes d'amélioration sont identifiées (décaissements, suivi des indicateurs d'impact, coordination avec les autres financements publics, besoin d'évaluation externe). S'appuyant sur les leçons du passé et cernant les enjeux actuels de la relance en termes économique, social et environnemental, le CESE appelle notamment à :

Renforcer et pérenniser dans le temps :

- Le rôle de l'Etat stratège qui doit impulser, être en anticipation, construire des écosystèmes favorables, en particulier par des mesures non budgétaires.
- Le rôle des territoires en prenant en compte leurs spécificités (notamment les territoires ultramarins), en favorisant la coordination entre les acteurs régionaux et les collectivités et en soutenant les coopérations entre PME et avec les grands groupes pour développer l'industrie et soutenir la recherche.
- Les investissements publics en faveur d'une économie décarbonée, en combinant aides et achats publics et en encourageant le développement des compétences.
- Un cadre juridique stable et une certitude réglementaire, complété par une plus grande prévisibilité des actions des pouvoirs publics sur un horizon de 15 ans pour les acteurs économiques et les investisseurs, amélioreraient la performance des investissements.



Patricia Blancard

est cheffe de projet informatique et secrétaire nationale CFDT Cadres. Elle siège au CESE à la section de l'économie et des finances où elle représente le groupe de la CFDT.

Contact :

patricia.blancard@lecese.fr
01-44-43-62-46



Didier Gardinal

est chef d'entreprise dans le secteur de l'assurances, ancien élu municipal d'Albi en charge des finances, ancien trésorier national des chambres de commerce et trésorier de la CCI Occitanie. Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances où il représente le groupe des entreprises.

Contact :

didier.gardinal@lecese.fr
01-44-43-62-46

ORIENTER UNE PARTIE DE L'ÉPARGNE DES MÉNAGES :

- Vers les entreprises pour renforcer leurs fonds propres et accroître les investissements dans l'innovation. Des instruments bancaires et financiers adaptés pourraient orienter l'épargne des ménages vers des fonds dédiés aux investissements d'avenir. Le risque pourrait être limité grâce à une garantie du capital investi en contrepartie d'une moindre rémunération (dans le cadre de la fiscalité assurance-vie) et l'intervention de l'Etat, le cas échéant sous forme de garanties.
- Vers le financement de start-ups technologiques, la France manquant de fonds d'investissement notamment pour des financements supérieurs à 100 millions d'euros. Le CESE propose de mettre en œuvre les recommandations du rapport Tibi sur le financement de ces entreprises technologiques.
- Vers l'économie durable, en prolongeant la mesure de la loi de finances 2021 qui autorise sur une durée de 15 ans les dons hors fiscalité des parents aux enfants (jusqu'à 100 000 euros) pour financer des achats de logements anciens (avec des travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique) ou de véhicules propres.
- Vers le locatif intermédiaire en incitant les banques et compagnies d'assurance à consacrer une partie de leurs fonds propres au logement locatif intermédiaire, et à une plus forte mobilisation des fonds placés sur les livrets en direction du logement social.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE VERT :

- Mettre en place des achats garantis par l'Etat sur une durée déterminée sans remise en cause possible des engagements et de la signature de l'Etat. En parallèle, il conviendrait d'instaurer un dispositif de label ou garantie d'origine renouvelable pour caractériser l'hydrogène vert ou renouvelable et son intérêt décarboné. Enfin, l'adoption d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes, ou similaire, est nécessaire pour garantir la compétitivité des industries européennes et ne pas pénaliser les entreprises françaises.
- Favoriser la production d'hydrogène renouvelable locale à partir de la ressource de biomasse en complément de la filière électrolyse : le reformatage du biogaz ou biométhane peut produire, en plus de l'hydrogène, du gaz carbonique pur réutilisable pour produire des composés chimiques à haute valeur ajoutée (notamment pour l'industrie).

RÉNOVER ET MIEUX LOGER, LES DÉFIS DE L'IMMOBILIER :

- Renforcer le « parcours rénovation » des logements individuels ou des copropriétés en commençant par un audit complet effectué par un organisme agréé et pris en charge totalement par l'Etat. Ce parcours doit également comprendre un recensement des travaux à réaliser pour optimiser la rénovation et l'isolation globale, avec un séquençage des travaux dans le temps. Une prise en charge beaucoup plus importante devra être envisagée (enveloppe budgétaire quatre fois supérieure d'après le Haut Conseil pour le Climat) pour permettre le financement intégral des travaux des ménages les plus précaires, y compris pour les travaux d'aménagement permettant le maintien à domicile des personnes à autonomie réduite. Une fusion et une simplification des aides existantes est indispensable ainsi que la mise en place d'un suivi régulier du chantier par des entreprises agréées.
- Réhabiliter davantage de friches : cela implique une plus grande prise en charge publique (Etat et collectivités) dépassant les objectifs du plan de relance. La réutilisation de friches (industrielles, militaires, ferroviaires, portuaires, minières ...) s'accompagne souvent de travaux de dépollution et d'assainissement longs et coûteux pesant sur la rentabilité des investissements. Les friches urbaines et les logements vacants répondent quant à eux à des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols et de réduction du déficit des logements. Les friches pourraient également être une excellente opportunité pour le solaire, sous réserve de l'impact possible sur la biodiversité, en lien avec une activité économique à trouver et la possibilité de produire de l'hydrogène.